



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

STE Modification : DATE CLOTURE EXERCICE SOCIAL

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

Pièces à produire au CFE

- Un formulaire M2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- 1 exemplaire du procès-verbal d'assemblée décidant la modification de la date de clôture, certifié conforme par le représentant légal
- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal
- Un pouvoir du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne, (Original) + Copie de la pièce d'identité du mandataire

COUT DE LA FORMALITE

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »

« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : 69,86 € - Espèces ou Chèque
(Chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce)

Fiche mise à jour le 07/01/2021